

Francoise Gautier

De: Mairie Malansac
Envoyé: vendredi 8 juin 2018 08:28
À: Francoise Gautier
Objet: TR: Enquête publique Parc éolien du moulin neuf
Pièces jointes: Lettre_mairie_Malansac.pdf

-----Message d'origine-----

De : Thibaut Hoellard [mailto:thoellard@gmail.com] Envoyé : jeudi 7 juin 2018 21:31 À : Mairie Malansac Objet : Enquête publique Parc éolien du moulin neuf

Bonjour,

Vous trouverez ci joint une lettre à transmettre à la commissaire enquêteur.

Merci

Je vous pris d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thibaut Hoellard<div id="DAB4FAD8-2DD7-40BB-A1B8-4E2AA1F9FDF2">
 <table style="border-top: 1px solid #D3D4DE;">

<tr>

<td style="width: 55px; padding-top: 18px;"></td>

<td style="width: 470px; padding-top: 17px; color: #41424e; font-size: 13px; font-family: Arial, Helvetica, sans-serif; line-height: 18px;">Garanti sans virus. www.avast.com </td>

</tr>

</table>
</div>

180

Thibaut Hoellard

Chez louer

56220 Malansac

Le 7 juin 2018 à Malansac

Objet : Projet de parc éolien du « moulin neuf »

Par cette présente lettre, je souhaite vous exprimer mon désaccord envers le projet éolien du « moulin neuf ». Bien que conscient de la situation énergétique actuelle, je ne pense pas que la transition énergétique puisse se faire de la sorte.

Tout d'abord d'un point de vu paysagé, ce projet va porter atteinte à notre cadre de vie. En effet un mat de 125m ne passe pas inaperçu dans notre campagne.

Je m'inquiète aussi pour les riverains les plus proches. Le bruit de même que l'effet stroboscopique des pales avec le soleil sont des nuisances considérables. Des mesures révèlent une nuisance sonore de 40dB à 500m des mâts, or une installation industrielle ne doit pas dépasser 5dB le jour. Il semblerait donc, au vu de la distance qui va séparer les éoliens des premières habitations, que ce projet ne puisse respecter cette obligation légale.

Ces nuisances sont d'ailleurs la source d'une dévalorisation importante des biens immobiliers.

De plus je m'inquiète des impacts environnementaux de ce projet. D'après l'Observatoire Régional de l'Environnement de Poitou Charente, l'implantation d'éoliennes impact les populations d'oiseaux et de chiroptères. Leurs nidifications et même leurs migrations se trouvent perturbées par des effets tel que le bruit.

Un article du figaro parut en juin 2015 fait état d'un lien entre l'installation d'un parc éolien et la baisse de production d'un cheptel laitier. La production de lait est la principale activité de la plupart des fermiers de notre campagne, ce projet viendrait fragiliser des entreprises déjà mises à mal par les cours du lait.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma requête.

Veuillez agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées

Thibaut Hoellard